

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet
63100 CLERMONT-FERRAND

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 4 février 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 25 janvier 2021	

N° 2

**Reprise anticipée du résultat du budget principal 2020
et son affectation**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VALLEE.

Membres ayant voix consultative

- Mme BRUSSAT, M. PERRODIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. PASCIUTO, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme PICARD.
- **Suppléants** : M. BALDY, Mme BONY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

L'instruction budgétaire et comptable de la M61, qui s'applique aux SDIS, prévoit qu'avant l'approbation du compte administratif, le conseil d'administration peut décider de la reprise anticipée des résultats et de l'affectation du résultat excédentaire en section de fonctionnement. Pour ce faire, il est nécessaire de justifier le résultat prévisionnel à travers une « fiche de calcul de résultat prévisionnel » établie par le président du conseil d'administration du SDIS et attestée par le payeur départemental (copie en annexe au présent rapport).

Il est à noter que le résultat excédentaire de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement en section d'investissement (le déficit d'investissement). Le solde, selon la volonté de l'organe délibérant, peut être conservé en excédent de fonctionnement ou imputé en dotation complémentaire en section d'investissement.

Les résultats d'exécution de l'exercice 2020, en tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2019, sont de :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2019	5 981 501,62 €	- 754 917,95 €
Dépenses 2020	54 059 185,94 €	12 470 368,62 €
Recettes 2020	54 153 184,23 €	14 228 409,98 €
Résultats de clôture 2020	6 075 499,91 €	1 003 123,41 €

Lors du vote du budget Primitif 2020, le 4 mars 2020, nous avons souhaité inscrire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour limiter le recours à l'emprunt sur 2020. Le montant inscrit était de 812 510,05 €. Compte tenu des perspectives financières abordées au moment du débat d'orientation budgétaire, je vous propose de ne pas donner suite à ce prélèvement et de maintenir le solde du résultat sur la section de fonctionnement.

En investissement, les programmes sont réalisés sous la forme d'autorisations de programmes avec des crédits de paiement inscrits chaque année. Il est donc nécessaire d'inscrire des reports uniquement dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de la commune de Châtel-Guyon

Dépenses	19 528,00
Recettes	68 956,00

Ainsi les résultats 2020 corrigés sont :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2020	6 075 499,91 €	1 003 123,41 €
Dépenses		- 19 528,00 €
Recettes		68 956,00€
Résultats 2020 « corrigés »	6 075 499,91 €	1 052 551,41 €

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur la reprise anticipée des résultats ;
- d'autoriser le maintien du solde de 6 075 499,91 € en section de fonctionnement.

Et ainsi, inscrire sur le Budget primitif de l'exercice 2021 au compte 001 « Résultat reporté d'investissement » la somme de 1 003 123,41 € et au compte 002 « Résultat reporté » la somme de 6 075 499,91 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **12 FEV. 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210204-21_06279-DE
Date de télétransmission : 15/02/2021
Date de réception préfecture : 15/02/2021

